



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SARTHE

Direction départementale des territoires

Le Mans, le 21 AOÛT 2019

AVIS A LA BATELLERIE

RIVIERE LA SARTHE

- Vu le code du domaine public fluvial,
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu le règlement général de police de la navigation intérieure,
- Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière La Sarthe,
- Vu la demande du Conseil Départemental de la Sarthe en date du 13 août 2019,

Les usagers de la voie d'eau sont informés de la fermeture de la navigation pendant la période des écourues par l'abaissement des eaux de la rivière La Sarthe .

Du lundi 16 septembre au vendredi 15 novembre 2019

Cette fermeture s'étend du barrage d'Enfer au Mans à la limite du département de Maine et Loire.

Le Préfet,

Nicolas GUILLET